

Conséquences économiques, financières et sociales de l'économie non déclarée

Déclaration du groupe de l'UNSA

Pour l'UNSA, ce projet d'avis, malgré des recherches souvent poussées, présente plus d'intérêt pour les questions qu'il pose que pour les réponses qu'il présente.

L'UNSA constate que les informations s'appuient beaucoup sur les recherches de Friedrich Schneider fondées essentiellement sur une approche dérégulatrice.

Pourtant, dans le paragraphe sur les « Méthodes d'évaluation » l'auteur de l'avis pointe des résultats qui peuvent varier du simple au septuple ! Avec de tels écarts, des méthodes comparatives n'ont aucun sens.

L'UNSA constate qu'il existe des données fiables fondées sur les redressements effectués par les administrations en charge du contrôle des activités visées par la saisine. Celles-ci sont citées dans le chapitre sur les « Secteurs concernés » de la première partie du projet d'avis notamment lorsqu'il est fait état de l'évaluation de la fraude à partir de redressements effectués dans le secteur des « Hôtels, cafés, restaurants, bars ».

L'UNSA regrette qu'une partie de l'économie non déclarée ait été écartée. En effet « *la fraude au sens large* », considérée par le rapporteur comme un « *concept de nature différente* », est laissée de côté alors que là aussi des données fiables existent tout comme sont écartées de l'étude les opérations bancaires non régulées.

Des données importantes ont été fournies par le Comité national de lutte contre la fraude le 22 mai 2014, montrant que la fraude aux prestations sociales détectée en 2013 s'élève à 562,3 millions €, que celle redressée par l'URSSAF est de 290 millions et que la fraude fiscale notifiée est de 18 milliards sur cette même année, les montants encaissés dépassant les 10 milliards.

C'est par l'analyse globale de ces comportements délictueux, par la démonstration du coût social de ces démarches qu'il sera possible de retisser les liens du « *vivre ensemble* » et de réintroduire du civisme fiscal et social dans l'économie française et européenne.

Des axes de luttes coordonnées se mettent en place, notre assemblée pourrait participer à leur évaluation. L'UNSA est attentive aux travaux de connaissance et de compréhension des mécanismes de la fraude. Les outils et les structures qui se mettent en place dans ce cadre comme le DATA MINING, la coordination de l'ensemble des administrations concernées avec les magistrats, semblent encore trop ignorés.

Pour autant, l'UNSA ne souhaite pas que des systèmes de contrôles systématisés se mettent en place. Les outils de sélections existent pour différencier les usagers globalement conformes aux lois de quelques organisations complexes dont le but est l'enrichissement sur le dos de la collectivité.

Beaucoup de causes de l'économie non déclarée existaient déjà lors du précédent avis de 1983. La principale évolution provient de l'utilisation frauduleuse, et parfois mafieuse de travailleurs détachés.

L'UNSA considère qu'une meilleure coordination européenne doit être mise en place et que les sanctions pénales doivent viser à la fois les entrepreneurs installés fictivement dans un autre pays et les responsables de l'environnement matériel dans le pays d'exécution de la mission (logement, transport, démarchage, etc.)

Enfin nous regrettons que le projet n'évoque pas l'accord global en matière de lutte contre la fraude au détachement de salariés élaboré lors du Comité des représentants permanents de l'Union Européenne le 5 mars 2014 dont l'objectif est de conforter les contrôles et de responsabiliser toutes les parties.

L'UNSA, tout en soulignant la qualité de l'étude, considère que le travail n'est pas achevé. Des aspects fondamentaux sont laissés de côté tant au niveau de l'analyse des actions, de leur coordination, que des solutions à proposer ou à promouvoir afin que la liberté de vivre et travailler en Europe soit intimement liée à l'égalité et à la solidarité de tous.

L'UNSA s'est donc abstenu.